académie Aix-Marseille

direction des services départementaux de l'éducation nationale Bouches-du-Rhône

Bulletin Départemental des Bouches du Rhône

N°92 du 20_04_20

Sommaire

	Page
Division des Personnels Enseignants - DPE	
○ Circulaire Liste d'Aptitude à l'emploi de directeurs-adjoints chargés de SEGPA de collège au titre de la rentrée scolaire 2020	2
○ Annexe :candidature Liste d'Aptitude_rentrée scolaire 2020	4
○ Circulaire mouvement des directeurs-adjoints chargés de SEGPA de collège au titre de la rentrée scolaire 2020	8
○ Annexe 1:Liste postes vacants_rentrée scolaire 2020	10
○ Annexe 2 : candidature mouvement_rentrée scolaire 2020	11
○ Circulaire appel à candidatures :postes milieu pénitentiaire	14
○ Annexe : Fiche de poste enseignant Responsable local de l'enseignement (RLE) au Centre de détention de Salon de Provence (1er ou 2nd degré)	15
○ Annexe : Fiche de poste Professeur des écoles au Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes	17
○ Annexe : Fiche de poste Professeur des écoles à l'Établissement Pour Mineur La Valentine	18

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/20-848-1191 du 30/03/2020

LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE SEGPA DE COLLEGE AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020

Référence : Décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie-Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

Dossier suivi par : Mme PETRUCCI - Gestionnaire des personnels de direction - Tel : 04 42 91 73 71 - aurelie.petrucci@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

J'appelle votre attention sur le texte cité en référence, relatif aux conditions et modalités de nomination aux emplois de Directeurs – Adjoints chargés de section d'enseignement général et professionnel adapté de collège qui indique, notamment, les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude à ces emplois.

I – CONDITIONS D'INSCRIPTION : confer articles 4 et 21 du décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié

Peuvent postuler à une inscription sur la liste d'aptitude pouvant conduire à une délégation dans les fonctions de Directeur – Adjoint chargé de S.E.G.P.A de collège, **les membres du corps enseignant**, qu'ils occupent déjà ou non un emploi de direction :

- titulaires à la date à laquelle ils déposent leur dossier, **du diplôme de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée**, institué par l'arrêté du 24 juin 1963 modifié ;

- âgés de 30 ans au moins et justifiant de cinq années de services accomplis en qualité de **titulaire** dans un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection au 1er octobre 2019 (copie de l'arrêté de titularisation à joindre au dossier).

Peuvent également être pris en compte, dans la limite de deux ans, les services accomplis en qualité de stagiaire, de maître auxiliaire, d'instituteur suppléant ou remplaçant.

II – DEPOT ET TRANSMISSION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature établi par l'intéressé sous couvert de son chef d'établissement d'affectation devra comporter l'avis de l' IEN-ASH et parvenir le **vendredi 15 Mai 2020** à la Direction Académique des services départementaux de l'éducation nationale :

- *Département des Alpes de Haute Provence :*
  Gestion des ressources humaines à l'attention de Madame RICHELME Sandra,

- *Département des Hautes Alpes* :
  Gestion des personnels à l'attention de Valérie MAURILLAC

- *Département des Bouches du Rhône :*
  Division des personnels enseignants 1er degré-bureau des actes collectifs (mouvement 13) à l'attention de Madame GUERRINI Laury,

- *Département de Vaucluse :*
  Pôle du 1er degré-bureau gestion collective et formation à l'attention de Madame CANAVESE Sabine.

Ce dossier devra être accompagné :

- d'une **copie du diplôme de directeur d'établissement spécialisé**

- ainsi que **d'une fiche de synthèse éditée par vos services gestionnaires**.

Vous voudrez bien assurer la plus large diffusion des dispositions de la présente circulaire et adresser les fiches de candidatures aux personnels qui vous en feront la demande (voir annexe).

Les personnels de votre département, en stage dans le centre de formation de SURESNES, pourront également présenter leur candidature sous couvert du chef d'établissement où ils étaient affectés avant leur départ en stage. Il vous appartient de les en informer.

Je vous rappelle que leur nomination ne pourra être effective que sous réserve de l'obtention du diplôme précité et l'existence de poste vacant.

Toutes les notices de candidature devront me parvenir **pour le mercredi 3 Juin 2020** DELAI DE RIGUEUR, **accompagnées d'un tableau récapitulatif, établi par ordre préférentiel**.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RENTREE SCOLAIRE 2020

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE DIRECTEUR-ADJOINT CHARGE DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET ROFESSIONNEL ADAPTE

NOM (en capitales) M ☐ Mme ☐ **PRENOMS : ----------** **DATE DE NAISSANCE** : ----------	GRADE ACTUEL (corps d'origine) : CORPS D'ORIGINE : ECHELON : ---------- à compter du :----------
ETABLISSEMENT D'EXERCICE :..... .... ADRESSE PERSONNELLE : ---------- ---------- N° de téléphone portable: …….. Adresse mel :……	EMPLOIS OU FONCTIONS Actuelles :---------- Depuis le:..... a) Vous êtes titulaire du D.D.E.E.A.S depuis le ……. a1) vous avez été stagiaire à SURESNES **O/N** a2) vous avez exercé en qualité de faisant fonction de directeur adjoint chargé de SEGPA (à temps plein) pendant 1 an au moins avec un stage en entreprise de 6 semaines du……...au ……. **O/N**. b) Vous préparez actuellement le D.D.E.E.A.S b1) vous êtes stagiaire à SURESNES **O/N** b2) vous avez exercé ou vous exercez en qualité de faisant fonction de directeur adjoint chargé de SEGPA (à temps plein) pendant 1 an au moins avec un stage en entreprise de 6 semaines du……...au……**O/N**
DECOMPTE DES SERVICES Qualité Ets d'Exercice Durée…... **A - Accomplis hors de l'enseignement spécialisé** TOTAL : **B - Accomplis dans l'enseignement spécialisé** TOTAL : TOTAL GENERAL AU 1er OCTOBRE 2019:…… (1) Préciser l'option des diplômes	**V O E U X** 1…….. 2…….. 3…….. 4..... 5..... 6..... TOUTE NOMINATION NE POURRA ETRE EFFECTIVE QUE SOUS RESERVE DE L'OBTENTION DU D.D.E.E.A.S ET DE POSTE VACANT. **EN CAS D'INSCRIPTION, JE M'ENGAGE A ACCEPTER LE POSTE QUI ME SERA ATTRIBUE** DATE : SIGNATURE

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ACTUELLE concernant M ou Mme :

APPRECIATION GENERALE DES APTITUDES AUX FONCTIONS SOLLICITEES :

EXCELLENT ☐

SATISFAISANT ☐

INSUFFISANT ☐

CONCLUSION :

Date : Signature :

AVIS DE L'IEN ASH

Avis sur la candidature de M :

Fonctions actuelles :

Elément administratif de la note (1) :

Elément pédagogique de la note (1) :

	EXCELLENT	SATISFAISANT	INSUFFISANT
Aptitude révélée dans l'enseignement spécialisé **Sens de l'éducation** (influence éducative en classe - intérêt porté aux problèmes éducatifs -participation aux activités éducatives - ouverture aux méthodes nouvelles, etc...) **Aptitude à l'organisation** (méthode dans le travail personnel - organisation du travail en classe ou des activités extra-scolaires, etc...) **Aptitude aux relations et à la communication** (disponibilité, esprit de coopération et sens de l'équipe, aisance dans les relations avec les autres, qualités d'animateur vues au travers des relations avec les autorités hiérarchiques, les collègues, les élèves, les parents, expression orale). **Aptitude à l'autorité** (ascendant sur les élèves, maîtrise de soi, force de caractère, goût et sens de la décision, goût des responsabilités).			

(1) pour les personnels dont la note comprend ces deux éléments

AVIS DE L'IEN ASH SUR LA CANDIDATURE DE M :

APPRECIATION GENERALE DES APTITUDES AUX FONCTIONS SOLLICITEES :

EXCELLENT ☐

SATISFAISANT ☐

INSUFFISANT ☐

CONCLUSION :

L'IEN-ASH compétent :

Date : Signature :

AVIS DE L'IA-DASEN :

Date : Signature :

AVIS DU RECTEUR :

Date : Signature :

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/20-848-1192 du 30/03/2020

MOUVEMENT DES DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE SEGPA DE COLLEGE AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020

Référence : Décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Directeurs adjoints chargés de SEGPA - Mesdames et Messieurs les principaux de collège dotés de SEGPA - Messieurs les Inspecteurs d'Académie-Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

Dossier suivi par : Mme PETRUCCI - Gestionnaire des personnels de direction - Tel : 04 42 91 73 71 - aurelie.petrucci@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le mouvement des directeurs – adjoints chargés de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté de collège organisé au titre de la rentrée scolaire 2020 aura lieu début **JUILLET 2020**.

Les demandes de mutation seront établies à l'aide du formulaire ci-joint.

Le nombre de vœux est limité à 6.

Les demandes revêtues de l'avis du chef d'établissement et de l'IEN compétent seront transmises pour le **vendredi 15 Mai 2020** à la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale :

- *Département des Alpes de Haute Provence :*
  Gestion des ressources humaines à l'attention de Madame RICHELME Sandra,

- *Département des Hautes Alpes* :
  Gestion des personnels à l'attention de Valérie MAURILLAC

- *Département des Bouches du Rhône :*
  Division des personnels enseignants 1er degré-bureau des actes collectifs (mouvement 13) à l'attention de Madame GUERRINI Laury,

- *Département de Vaucluse :*
  Pôle du 1er degré-bureau gestion collective et formation à l'attention de Madame CANAVESE Sabine.

Les Inspecteurs d'Académie - Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale, après avoir porté leurs avis, m'adresseront l'ensemble des demandes de mutation accompagnées d'un bordereau nominatif ainsi que la fiche informatique individuelle de synthèse de chaque candidat pour le **mercredi 3 Juin 2020**.

Les personnels intéressés par une affectation dans un EPLE labellisé REP, REP+ sont invités à joindre à leur dossier de mutation toute pièce utile pour l'examen de leur demande et à expliciter leurs motivations.

Liste académique complète des SEGPA labellisés REP et REP+ (postes non vacants et postes vacants):

SEGPA - CLG Anselme Mathieu à Avignon (REP+)
SEGPA - CLG Jas de Bouffan à Aix-en-Provence (REP)
SEGPA - CLG Lou Garlaban à Aubagne (REP)
SEGPA - CLG François Raspail à Carpentras (REP)
SEPGA - CLG Paul Gauthier à Cavaillon (REP+)
SEGPA - CLG Alphonse Daudet à Istres (REP)
SEGPA - CLG Jules Verne Le Pontet (REP)
SEGPA - CLG Jean Giono à Manosque (REP)
SEGPA - CLG Louise Michel à Marseille 10 (REP)
SEGPA - CLG Jacques Prévert à Marseille 13 (REP+)
SEGPA - CLG Edouard Manet à Marseille 14 (REP+)
SEGPA - CLG Alexandre Dumas à Marseille 14 (REP+)
SEGPA - CLG Arthur Rimbaud à Marseille 15 (REP+)
SEGPA - CLG Jean Moulin à Marseille 15 (REP+)
SEGPA - CLG Henri Barnier à Marseille 16 (REP+)
SEGPA - CLG Marcel Pagnol à Martigues (REP)
SEGPA - CLG Miramaris à Miramas (REP+)
SEGPA - CLG Frédéric Mistral à Port de Bouc (REP+)
SEGPA - CLG René Cassin à Tarascon (REP)

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint à titre **indicatif** la liste des postes vacants à la prochaine rentrée scolaire, mais tout poste peut être sollicité. Les personnels sont invités à considérer que tous les postes sont susceptibles de se libérer par le jeu même du mouvement et à formuler les vœux d'affectation les plus larges.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ANNEXE 1

LISTE DES POSTES VACANTS A LA RENTREE SCOLAIRE 2020
MOUVEMENT DES DIRECTEURS – ADJOINTS CHARGES DE SEGPA

BOUCHES DU RHONE (13):

MARSEILLE
SEGPA-CLG SYLVAIN MENU

MARSEILLE
SEGPA- CLG HENRI BARNIER

MARTIGUES / PORT DE BOUC
SEGPA-CLG MARCEL PAGNOL - MARTIGUES (50%) / CLG FREDERIC MISTRAL - PORT DE BOUC (50%)

SALON
SEGPA- CLG JOSEPH D'ARBAUD - SALON

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RENTREE SCOLAIRE 2020

ANNEXE 2 - 1/3

DEMANDE DE MUTATION DANS L'EMPLOI DE DIRECTEUR-ADJOINT CHARGE DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE

NOM (en capitales) M ☐ Mme ☐

PRENOMS : ----------

DATE DE NAISSANCE : ----------

GRADE ACTUEL :

CORPS D'ORIGINE :

ECHELON : ----------

depuis le :----------

Célibataire ☐ Marié (e) ☐ Pacsé (e) ☐ autre ☐

Nombre d' enfants à charge

EMPLOIS OU FONCTIONS

Actuelles :----------

à compter du :.....

date de 1ère nomination dans l'emploi de directeur adjoint chargé de SEGPA :……

Profession du conjoint
:.....

Lieu d'exercice : ----------

S'il est membre de l'enseignement, préciser son grade et sa discipline
---

ETABLISSEMENT D'EXERCICE
:.....

Date de nomination dans le poste actuel :……

Titres universitaires ---------- Date d'obtention : ----------

Date d'obtention du DDEEAS : ----------

ADRESSE PERSONNELLE : ----------

Numéro de téléphone personnel: ……..
Numéro de téléphone professionnel : .....
Numéro de portable : ……
Mel :……

POSTES DEMANDES

1.....

2.....

3.....

4.....

5.....

6.....

MOTIF DE LA DEMANDE
(joindre les justificatifs si nécessaire : rapprochement de conjoint ou PACS, bénéficiaire de l'obligation d'emploi).

Demande de mutation en qualité de directeur adjoint chargé de SEGPA dans d'autres académies ou directeur autres établissements (IME….) si oui à préciser :

……..

Certifié exact
Date :
Signature :

Vu et vérifié
Le chef d'établissement

Fiche à envoyer pour le **vendredi 15 Mai 2020** au plus tard à monsieur l' Inspecteur d'académie-Directeur des services de l'éducation nationale du département d'origine.

DEMANDE DE MUTATION DE M :

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ACTUELLE :

Date :

Signature

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE :
(Enseignement spécialisé) :

Date :

Signature :

DEMANDE DE MUTATION DE M :

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, DASEN :

Date :

Signature :

AVIS DU RECTEUR :

Date :
Signature :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Aix-Marseille

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des personnels Enseignants

Appel à candidatures : postes d'enseignement en milieu pénitentiaire

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale – Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, S/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

M. LOPEZ PALACIOS –coordinateur mouvement 2nd degré - Tel 04 42 91 70 70 - mvt2020@ac-aix-marseille.fr

Veuillez trouver ci-dessous la liste des postes d'enseignant en milieu pénitentiaire à pourvoir à la rentrée scolaire 2020.

- PLP maths-sciences ou PCL mathématiques, SVT, ou sciences physiques au centre pénitentiaire d'Aix-Luynes. (0132727U)
- PLP Eco-gestion, lettres-histoire ou maths-sciences au centre pénitentiaire d'Avignon- Le Pontet. (0840774K)
- PLP maths-sciences ou PCL mathématiques, SVT, ou sciences physiques à l'établissement pénitentiaire pour mineurs La Valentine à Marseille. (0133899T)
- PLP lettres-anglais ou PCL dominante lettres, anglais à l'établissement pénitentiaire pour mineurs La Valentine à Marseille. (0133899T)
- Responsable local d'enseignement (RLE) au centre de détention de Salon de Provence (0133434M)
- Professeur des écoles au centre pénitentiaire d'Aix-Luynes. (0132727U)
- Professeur des écoles au centre pénitentiaire d'Avignon- Le Pontet. (0840774K)
- Professeur des écoles à l'établissement pénitentiaire pour mineurs La Valentine à Marseille. (0133899T)

Vous trouverez en annexe les fiches de poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice pour chaque poste.

Date de signature : 14 avril 2020
Signature :

Le secrétaire général

Gérard MARIN

Pour le recteur et par délégation,
la directrice des relations et ressources humaines

Mialy VIALLET

Publication autorisée : **OUI** ☒ **NON** ☐

académie Aix-Marseille
RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

FICHE DE POSTE
année 2020/2021

IDENTIFICATION	**INTITULE DU POSTE**	**Enseignant Responsable local de l'enseignement (RLE) au Centre de détention de Salon de Provence (1er ou 2nd degré)**
	PLACE DU POSTE	Ce poste est vacant à la rentrée 2020. Les missions du RLE constituent un ensemble de tâches administratives et de services pédagogiques. Le RLE dispense des heures d'enseignement et organise le service de l'enseignement dans le respect des contraintes liées à la détention, tout en assurant le lien permanent avec la direction de l'établissement pénitentiaire. Le Centre de Détention de Salon de Provence accueille des personnes détenues condamnées à une peine supérieure à deux ans. Cet établissement pénitentiaire dispose d'une capacité d'accueil de 650 détenus hommes majeurs. L'équipe est composée de 3 enseignants titulaires (dont le RLE) et d'enseignants intervenant en vacation.
PROFIL DU POSTE	**CADRE GENERAL**	Circulaire n°2020-057 du 9/03/2020 (NOR : MENE2006507C) sur l'enseignement en milieu pénitentiaire Convention MJ/MEN du 15/10/2019 L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de détention, depuis le repérage initial, jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis par des certifications et/ou des diplômes. L'enseignement suppose une démarche personnalisée
	MISSIONS	L'enseignement s'inscrit dans les missions essentielles du service public d'éducation et du service public pénitentiaire qui est de: • permettre aux personnes détenues d'acquérir les savoirs fondamentaux, ainsi que les repères et les références indispensables à l'exercice de la responsabilité individuelle et de la citoyenneté ; • inscrire chaque personne détenue dans un parcours de formation adapté permettant une insertion sociale, professionnelle et citoyenne à la sortie de la détention ; • développer une approche différenciée du public en prenant en compte la durée prévisible de détention ; • préparer aux diplômes et attester les compétences acquises ou travaillées dans des dispositifs de remobilisation ; • participer à la construction d'un projet de reprise de formation ou de scolarité en sortie de détention.
	FONCTIONS	Le RLE organise le service de l'enseignement en tenant compte des contraintes liées à la détention : élaboration du projet pédagogique de l'Unité Locale d'Enseignement ; organisation des moyens d'enseignement ; accueil des élèves ; répartition de l'offre pédagogique, constitution des groupes d'élèves, organisation des examens, animation de l'équipe pédagogique ; gestion du budget affecté à l'ULE ; participation à certaines instances propres à l'administration pénitentiaire ; organisation des partenariats ; préparation d'un bilan annuel d'activités de l'ULE). Le RLE assure le lien permanent avec la direction de l'établissement pénitentiaire. Le RLE dispose d'une décharge partielle de service. Les missions du RLE sont encadrées par une lettre d'objectifs rédigée conjointement par le proviseur, directeur de l'UPR et l'autorité pédagogique dont il dépend.
	COMPETENCES	- Faire preuve d'une grande adaptabilité aux conditions d'exercice dans un environnement partenarial, complexe et contraint ; - Faire preuve de qualités organisationnelles ; - Se montrer polyvalent au-delà de sa discipline de référence
CONTEXTE ADMINISTRATIF	**PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)**	Être titulaire d'une certification pour l'enseignement adapté (CAPASH/ 2CASH, CAPPEI) ou faire valoir d'une expérience en matière de pédagogie adaptée en REP+, classe relais, sur un dispositif MLDS ou en formation de jeunes adultes est susceptible d'être déterminante.
	NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI/2CASH, en vue d'une titularisation sur le support.
	CONDITIONS PARTICULIERES	L'organisation du service est de 18h hebdomadaires (2nd degré) ou 21 heures (1er degré), possibilité d'annualiser jusqu'à 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE. L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire d'un montant annuel de 2421,74€ (ULE de moins de 4 emplois de personnels enseignants – décret n°71-685 du 8 aout 1971 modifié) est perçue en remplacement de l'ISOE ainsi que l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel 844,20€ pour les enseignants titulaires du CAPASH ou du CAPPEI.

	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission conjointe Education Nationale/Administration Pénitentiaire. L'entretien a un double objet : apporter au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières qu'elles impliquent et lui permettre d'exprimer ses motivations. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat. Les candidatures accompagnées d'un Curriculum vitae sont à transmettre pour le 11/05/2020 à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education : ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr Madame l'IEN ASH secteur Ouest : ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr Monsieur le Directeur de l'unité pédagogique régionale pour l'enseignement en milieu pénitentiaire : lionel.negre@justice.fr
	Une information complémentaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr	

académie Aix-Marseille
RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

FICHE DE POSTE
année 2020/2021

IDENTIFICATION	**REFERENCE INTITULE DU POSTE**	**Professeur des écoles** **Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes**
	PLACE DU POSTE	Un emploi de professeur du premier degré est à pourvoir au Centre Pénitentiaire d'AIx-Luynes pour la rentrée de septembre 2020 L'enseignant est employé à temps plein, en détention, sur un poste au sein de l'unité locale d'enseignement (ULE). Pilotée par un enseignant-responsable local de l'enseignement, l'équipe se compose de 10 enseignants titulaires, un formateur MLDS et 23 enseignants intervenant en vacations. La capacité d'accueil du centre pénitentiaire est de 1 985 personnes détenues hommes, dont 25 mineurs.
PROFIL DU POSTE	**CADRE GENERAL**	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un parcours de formation, de certification de compétences et de préparation d'un diplôme. Sa finalité, est de participer à la réinsertion des personnes détenues dans la vie sociale et professionnelle **(circulaire n°2020-057 du 09/03/2020 et convention MJ/MEN du 15/10/2019** en lien permanent avec l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse.
	MISSIONS	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. L'enseignement s'inscrit dans les missions essentielles du service public d'éducation et du service public pénitentiaire qui sont de : • permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités individuelle et de la citoyenneté., • développer à tous les niveaux de formation une approche différentiée du public, outre l'attention pour les jeunes sans diplôme et sans qualification, une mobilisation pour les jeunes scolarisés avant leur détention, • préparer aux diplômes et attester des compétences acquises ou travaillées dans les dispositifs de remobilisation, • Participer à la construction d'un projet de reprise de formation ou de scolarité en sortie de détention.
	FONCTIONS	- Remobiliser des mineurs et jeunes majeurs en situation de décrochage scolaire pour les engager dans un projet de reprise de formation et les préparer aux diplômes (CFG,DNB) pour un passage des épreuves en détention, - Permettre de maintenir la scolarité des personnes détenues inscrites en établissement scolaire avant leur incarcération, - Proposer des aménagements pédagogiques et introduire des certifications qui prennent en compte des entrées et des sorties permanentes.
	COMPETENCES	- S'adapter à un milieu professionnel contraint ; - Prendre en compte les Elèves à Besoin Educatifs Particulier - Être polyvalent au-delà de sa discipline de référence - savoir rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	**PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)**	Être titulaire d'une certification pour l'enseignement adapté (2CASH, CAPPEI) ou faire valoir d'une expérience en matière de pédagogie adaptée en REP+, classe relais, sur un dispositif MLDS ou en formation de jeunes adultes est susceptible d'être déterminante.
	NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI, en vue d'une titularisation sur le support.
	REGIME HORAIRE	L'organisation du service est de 21h hebdomadaires, possibilité d'annualiser sur 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE. L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire d'un montant annuel de 2105,63 € (décret 71-685) est perçue en remplacement de l'ISOE + l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel 844,19€ pour les enseignants titulaires du CAPSH ou du CAPPEI.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission conjointe Education Nationale/Administration Pénitentiaire. L'entretien a un double objet : apporter au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières qu'elles impliquent et lui permettre d'exprimer ses motivations. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat. **les candidatures accompagnées d'un Curriculum vitae** sont à transmettre pour le 11/05/2020 à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education : ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr Monsieur le directeur de l'U.P.R pour l'enseignement en milieu pénitentiaire : lionel.negre@justice.fr A Madame l'IEN ASH de secteur : Marie-Helene.Le-Mercier@ac-aix-marseille.fr
	Une information complémentaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille	

académie Aix-Marseille
RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

FICHE DE POSTE
année 2020/2021

IDENTIFICATION	**REFERENCE INTITULE DU POSTE**	**Professeur des écoles** **EPM La Valentine**
	PLACE DU POSTE	Un emploi de professeur du premier degré est à pourvoir à l'établissement pour mineurs de la Valentine (MARSEILLE) pour la rentrée de septembre 2020. EPM de la Valentine (Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs) - 13011 Marseille. Le centre scolaire de l'EPM se situe en détention. Equipe pédagogique : 10 enseignants, 1 psy EN, 1 formateur MLDS, 1 directrice des enseignements. Environ 200 mineurs garçons sont incarcérés annuellement, pour des durées moyennes de 3 mois. Capacité de l'établissement : 59 places.
PROFIL DU POSTE	**CADRE GENERAL**	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un parcours de formation, de certification de compétences et de préparation d'un diplôme. Sa finalité, est de participer à la réinsertion des personnes détenues dans la vie sociale et professionnelle **(circulaire n°2020-057 du 09/03/2020 et convention MJ/MEN du 15/10/2019** en lien permanent avec l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse.
	MISSIONS	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. L'enseignement s'inscrit dans les missions essentielles du service public d'éducation et du service public pénitentiaire qui sont de : • permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités individuelle et de la citoyenneté., • développer à tous les niveaux de formation une approche différentiée du public, outre l'attention pour les jeunes sans diplôme et sans qualification, une mobilisation pour les jeunes scolarisés avant leur détention, • préparer aux diplômes et attester des compétences acquises ou travaillées dans les dispositifs de remobilisation, • Participer à la construction d'un projet de reprise de formation ou de scolarité en sortie de détention.
	FONCTIONS	- Remobiliser des mineurs et jeunes majeurs en situation de décrochage scolaire pour les engager dans un projet de reprise de formation et les préparer aux diplômes (CFG,DNB) pour un passage des épreuves en détention, - Permettre de maintenir la scolarité des personnes détenues inscrites en établissement scolaire avant leur incarcération, - Proposer des aménagements pédagogiques et introduire des certifications qui prennent en compte des entrées et des sorties permanentes.
	COMPETENCES	- S'adapter à un milieu professionnel contraint ; - Prendre en compte les Elèves à Besoin Educatifs Particulier - Être polyvalent au-delà de sa discipline de référence - savoir rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	**PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)**	Être titulaire d'une certification pour l'enseignement adapté (2CASH, CAPPEI) ou faire valoir d'une expérience en matière de pédagogie adaptée en REP+, classe relais, sur un dispositif MLDS ou en formation de jeunes adultes est susceptible d'être déterminante.
	NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI, en vue d'une titularisation sur le support.
	REGIME HORAIRE	L'organisation du service est de 21h hebdomadaires, possibilité d'annualiser sur 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE. L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire d'un montant annuel de 2105,63 € (décret 71-685) est perçue en remplacement de l'ISOE + l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel 844,19€ pour les titulaires du CAPSH ou CAPPEI.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission conjointe Education Nationale/Administration Pénitentiaire. L'entretien a un double objet : apporter au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières qu'elles impliquent et lui permettre d'exprimer ses motivations. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat. **les candidatures accompagnées d'un Curriculum vitae** sont à transmettre pour le 11/05/2020 à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education : **ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr** et Monsieur le proviseur directeur de l'U.P.R pour l'enseignement en milieu pénitentiaire : lionel.negre@justice.fr et Madame l'IEN ASH DE secteur :ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr
Une information complémentaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr		